Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-21_7_114-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 21
(2025/7/114) – CONVENTION D'ACCES A LA CENTRALE D'ACHATS AUPRES DE MEGALIS BRETAGNE
RAPPORTEUR : RONAN DANIEL

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-21_7_114-DE

La centrale d'achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, la commune de Saint-Avé, qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne, peut accéder au catalogue de la centrale d'achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.

Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'éducation), des matériels adaptés (souris, claviers…), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique.

L'adhésion à la convention auprès de la centrale d'achats du Syndicat Mixte Manche Numérique ne nécessite pas d'engagement financier. La commune de Saint-Avé ne sera facturée qu'en cas de commande livrée par la centrale d'achats.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2010/7/129 du 17 septembre 2010 approuvant la convention e-megalis et ses nouveaux barèmes de contributions d'accès aux services,

VU la délibération n°2014/10/177 du 27 novembre 2014 approuvant la nouvelle convention e-megalis et l'accès à un bouquet de services,

VU la délibération du 15 novembre 2024 du comité syndical du syndicat mixte e-Megalis relative au bouquet de services numériques 2025-2029 et au périmètre d'usage de certains services,

VU la délibération n°2025/1/11 du 6 mars 2025 approuvant la charte d'utilisation associée au bouquet de services numériques 2025-2029, entre le Syndicat mixte de coopération territoriale Megalis Bretagne et la commune de Saint-Avé,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Saint-Avé d'accéder au catalogue de la centrale d'achats de Manche Numérique et nécessitant la signature d'une convention,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **25 votes POUR, 7 ABSTENTIONS** (Mme THEFAINE, M. LE BOHEC, Mme LE PRIELLEC, M. LARREGAIN, M. MORIN, Mme BULEON-GUILLE, M. POTIER DE COURCY)

Article 1 : **APPROUVE** la convention d'accès à la centrale d'achats de Manche Numérique telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à sa signature ainsi qu'à celle de tout autre document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVE 56890